

COMPRIS dans votre  
COTISATION ANNUELLE

## ARRÊT CARDIAQUE

### UNE SENSIBILISATION POUR TOUS

Cette sensibilisation donne aux participants les compétences pour :

- identifier les signes qui permettent de reconnaître un arrêt cardiaque
- réaliser, devant une victime en arrêt cardiaque, les 3 gestes qui permettent d'augmenter ses chances de survie : APPELER, MASSER, DÉFIBRILLER.

### À QUI S'ADRESSE CETTE SENSIBILISATION ?

Accessible au grand public

COMPRIS dans votre  
COTISATION ANNUELLE

## SENSIBILISATION AUX RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Face à une sinistralité importante en lien avec les risques liés à l'activité physique, informer salariés et employeurs pour une meilleure prise de conscience et amener une réflexion, c'est donc agir sur la santé de vos salariés et la performance de votre entreprise.

### OBJECTIFS :

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Prendre conscience des risques d'atteinte à la santé liés à l'activité physique dans votre métier.

### À QUI S'ADRESSE CETTE SENSIBILISATION ?

Employeurs et/ou salariés de toutes entreprises

## NOTRE ÉQUIPE

Organise des actions de formation et de prévention en lien avec votre Médecin du travail.

Vous conseille et vous informe pour vos démarches administratives et assure le suivi de vos formations.

**Pour toute information complémentaire ou demande de devis personnalisé CONTACTEZ-NOUS**

### AGEMETRA FORMATION

Parc d'activité de la Saulaie  
23 avenue des Saules - BP 70  
69922 Oullins cedex

Contact : **Alexandra GONCALVES**

Tél : 04 72 56 14 08

a.goncalves@agemetra.org

Responsable : **Fabrice LATTAVO**

Tél : 04 72 56 14 15

f.lattavo@agemetra.org

Nos formateurs sont certifiés INRS

(SST, PRAP IBC, PRAP 2S, APS)

Enregistré sous le N° 82.69.03919.69

Ce document a été élaboré par :

  
agemetra

Votre partenaire Santé Travail

[www.agemetra.org](http://www.agemetra.org)

RÉSEAU  
**présanse**  
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



# SE FORMER POUR DEVENIR ACTEUR DE SA PROPRE PRÉVENTION

Formations & Sensibilisations

  
agemetra

Votre partenaire Santé Travail



## ACTEUR PRÉVENTION SECOURS (APS)

Secteur de l'Aide et du Soins à Domicile (ASD)

La formation APS a pour objectif de permettre au salarié de participer :

- à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles
- au confort (qualité de l'aide et des soins) et à la sécurité (comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'accident ou d'incident) de la personne aidée.

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

À tous les intervenants du secteur de l'aide et des soins à domicile.

Cette formation implique un engagement de l'encadrement de la structure employeur, car elle peut conduire, le cas échéant, à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines de la structure.

#### FORMATION INITIALE : 21 HEURES

Le certificat Acteur Prévention Secours sera délivré au stagiaire qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves certificatives de la part du formateur.

Le titulaire du certificat APS est réputé détenir, par équivalence, le certificat Sauveteur Secouriste du Travail et le certificat d'Acteur PRAP (compétence IBC).

#### MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES (MAC) : 7 HEURES

La validité du certificat APS est fixée à 2 ans et la prolongation est conditionnée par le suivi d'une journée de MAC tous les 2 ans.

Habilitation INRS N° 1204994/2017/ASD CPS-ID-01/O/06



## PRÉVENTION DES RISQUES LIES À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Secteur Industrie - Bâtiment - Commerce (IBC)  
Secteur Sanitaire et Social (2S)

La formation-action PRAP s'intègre dans une démarche globale de prévention de l'entreprise qui nécessite la mobilisation générale des salariés de l'entreprise, décideurs inclus en association avec le Médecin du travail, le CSSCT, le responsable sécurité...

### ENJEU MAJEUR DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

- Supprimer et réduire les risques liés à l'activité physique dans les situations de travail
- Développer avec tous les partenaires du réseau prévention l'autonomie de l'entreprise en matière de prévention des risques liés à l'activité physique
- Déployer les bonnes pratiques de la prévention jusqu'au poste de travail et au salarié.

### DES COMPÉTENCES CLAIREMENT DÉFINIES

Cette formation doit permettre aux participants :

- de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise
- d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

À tous les salariés de l'entreprise

#### FORMATION INITIALE :

**14 HEURES** secteur IBC / **21 HEURES** secteur 2S  
Le certificat d'acteur PRAP, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves certificatives de la part du formateur.

#### MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES (MAC) : 7 HEURES

Avant la fin de la période de validité, l'acteur PRAP doit suivre une session de maintien et actualisation de ses compétences pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Habilitation INRS N°802995/2016/PRAP-IBC-01/O/06  
Habilitation INRS N°1469064/2019/PRAP-2S-01/O/06



## SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

L'employeur est tenu de mettre en œuvre tous les moyens pour garantir la santé et la sécurité des personnes qui travaillent sous son autorité (Article L. 4121-1 du Code du Travail).

### DEUX DOMAINES DE COMPÉTENCES À VALIDER

#### Domaine de compétences 1 :

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.

#### Domaine de compétences 2 :

Être capable de mettre en application ses compétences SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

À tous les salariés de l'entreprise

#### FORMATION INITIALE : 14 HEURES

Le certificat Sauveteur Secouriste du Travail, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves certificatives de la part du formateur.

#### MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES (MAC) : 7 HEURES

Avant la fin de la période de validité, le SST doit suivre une session de maintien et actualisation de ses compétences pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Habilitation INRS N° 1481041/2019/SST-01/O/06